CADETS DE L'AVIATION ROYALE DU CANADA

NIVEAU DE QUALIFICATION UN

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 6

OCOM M107.06 – DISCUTER DES OCCASIONS D'INSTRUCTION D'ÉTÉ

Durée totale : 30 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-801/PG-002, *Niveau de qualification un norme de qualification et plan*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon pour se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

MÉTHODE

L'exposé interactif a été choisi pour cette leçon afin d'initier les cadets à l'instruction générale et de susciter leur intérêt pour les occasions futures d'instruction d'été.

INTRODUCTION

RÉVISION

Aucune.

OBJECTIFS

À la fin de la présente leçon, le cadet doit avoir discuté des occasions d'instruction d'été.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets comprennent quelles sont les occasions d'instruction disponibles pendant leur premier été de sorte qu'ils soient au courant des cours auxquels ils ont le droit de participer. Il est également important qu'ils soient au courant des occasions d'instruction offertes pendant les étés subséquents pour qu'ils commencent à réfléchir aux cours qu'ils pourraient vouloir suivre à l'avenir.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Discuter de l'instruction générale (IG).**

Durée : 15 min Méthode : Exposé interactif

BUT

L'IG est d'une durée de deux semaines. L'IG a pour but de permettre aux cadets qualifiés de niveau un de se familiariser avec le style de vie au centre d'instruction d'été des cadets et avec tous les volets du programme d'instruction d'été, ainsi que de développer davantage les fondements de l'instruction des cadets de l'Air.

EMPLACEMENT

L'instruction générale est offerte dans divers centres d'instruction d'été, d'un océan à l'autre, notamment :

- Whitehorse, YT
- Albert Head, CB
- Penhold, AB
- Trenton, ON
- Bagotville QC
- Greenwood, NE

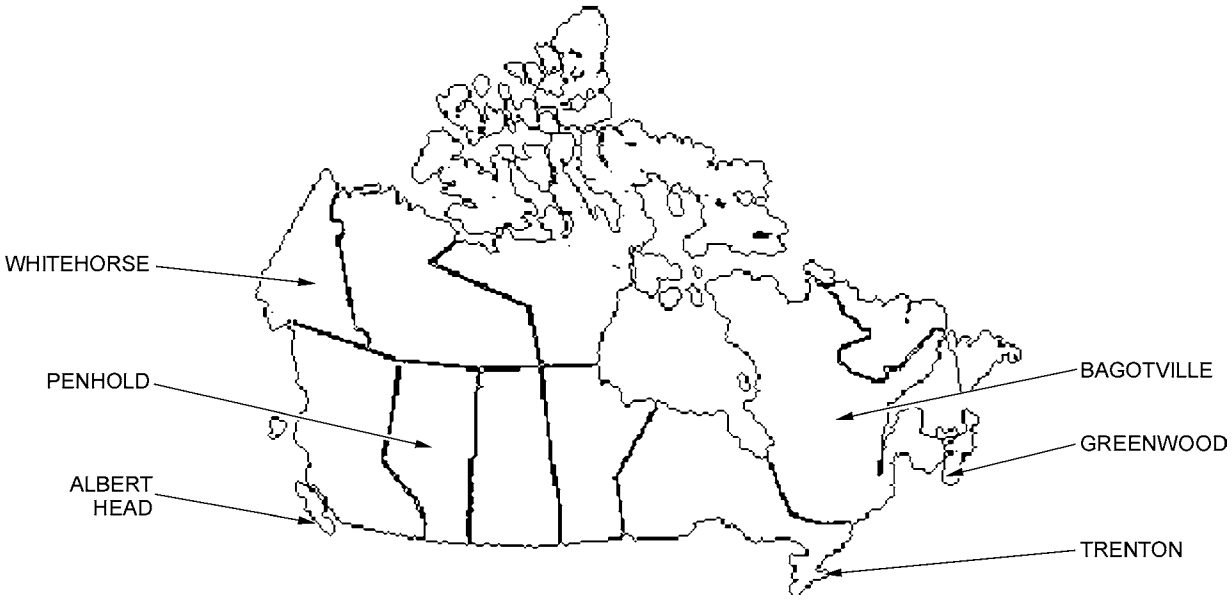

www.theodora.com/maps

Figure 1 Carte des centres d'instruction d'été au Canada

L'IG est composée des trois sujets d'instruction et objectifs de rendement suivants :

L'instruction commune (une instruction qui est également commune aux cadets de la Marine et de l'Armée qui participent à leur instruction générale respective au CIEC).

- Leadership - OREN S103 – Participer à titre de membre d'une équipe.
- Conditionnement physique et sports - OREN S105 – Participer à des activités physiques.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- Tir de précision avec une carabine à air comprimé - OREN S106 – Participer à une activité récréative de tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets.
- Connaissance générale des cadets - OREN S107 – S'adapter à l’environnement du CIEC.

Instruction élémentaire (une instruction unique aux cadets de l'Air qui participent à leur IG) :

- Civisme - OREN S101 – Participer à des activités sur le civisme.
- Exercice militaire - OREN S108 – Participer à une compétition d’exercice militaire.
- Représentation musicale - OREN S114 – Participer à une activité de familiarisation avec la musique.
- Aviation - OREN S130 – Participer à des activités d'aviation.
- Aérospatiale - OREN S140 – Participer à des activités aérospatiales.
- Opérations d'aérodrome - OREN S160 – Participer à des activités d’opérations d’aérodrome.
- Construction aéronautique et maintenance d'aéronefs - OREN S170 – Visite guidée d'un aménagement local d'entretien d’aéronefs.
- Survie pour équipage de vol - OREN S190 – Participer à un exercice de survie pour équipage de vol.

CONFIRMATION DU POINT D’ENSEIGNEMENT 1

QUESTION :

Q1. Combien de temps dure l’IG?

Q2. Nommez un lieu d’IG.

Q3. Nommez deux objectifs de rendement de l’IG.

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. L’IG est d'une durée de deux semaines.

R2. . L'instruction générale est offerte à Whitehorse (YT), à Albert Head (CB), à Penhold (AB), à Trenton (ON), à Bagotville (QC) et à Greenwood (NE).

R3.

- OREN S101 – Participer à des activités sur le civisme.
- OREN S103 – Participer à titre de membre d'une équipe.
- OREN S105 – Participer à des activités physiques.
- OREN S106 – Participer à une activité récréative de tir de précision avec la carabine à air comprimé des cadets.
- OREN S107 – S’adapter à l’environnement du CIEC.
- OREN S108 – Participer à une compétition d’exercice militaire.
- OREN S114 – Participer à une activité de familiarisation avec la musique.
- OREN S130 – Participer à des activités d’aviation.
- OREN S140 – Participer à des activités aérospatiales.
- OREN S160 – Participer à des activités d’opérations d’aérodrome.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- OREN S170 – Visite guidée d'un aménagement local d'entretien d’aéronefs.
- OREN S190 – Participer à un exercice de survie pour équipage de vol.

Point d’enseignement 2 **Présenter les volets du programme d’instruction d'été.**

Durée : 10 min Méthode : Exposé interactif

AVIATION

L'instruction d'été portant sur l'aviation comprend ce qui suit :

- Aviation élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la deuxième année du programme.
- Aviation avancée – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.
- Bourse de pilote de planeur – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.
- Bourse de pilote d’avion – sept semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la quatrième année du programme.

LEADERSHIP

L'instruction d'été portant sur le leadership comprend ce qui suit :

- Leadership élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la deuxième année du programme.
- Instructeur de leadership et cérémonial – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.

SURVIE POUR ÉQUIPAGE DE VOL

L'instruction d'été portant sur la survie de l'équipage de vol comprend ce qui suit :

- Survie élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la deuxième année du programme.
- Instructeur en survie – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.

TECHNOLOGIE DE L'AVIATION ET AÉROSPATIALE

L'instruction d'été portant sur la technologie de l'aviation et l'aérospatiale comprend ce qui suit :

- Technologie de l'aviation et aérospatiale élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la deuxième année du programme.
- Aérospatiale avancée – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.
- Technologie de l’aviation avancée - opérations d’un aéroport – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.
- Technologie de l’aviation avancée - entretien d’aéronefs – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l’été de la troisième année du programme.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CONDITIONNEMENT PHYSIQUE ET SPORTS

L'instruction d'été portant sur le conditionnement physique et les sports comprend ce qui suit :

- Conditionnement physique et sports élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la deuxième année du programme.
- Instructeur de conditionnement physique et sports – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la troisième année du programme.

TIR DE PRÉCISION AVEC LA CARABINE À AIR COMPRIMÉ

L'instruction d'été portant sur le tir de précision avec la carabine à air comprimé comprend ce qui suit :

- Instructeur de tir à la carabine à air comprimé – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la troisième année du programme.

MUSIQUE MILITAIRE

L'instruction d'été portant sur la musique militaire comprend ce qui suit :

- Musique militaire, musicien élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la deuxième année du programme.
- Musique militaire, musicien intermédiaire – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la troisième année du programme.
- Musique militaire, musicien avancé – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la troisième année du programme.

CORPS DE CORNEMUSES

L'instruction d'été portant sur le corps de cornemuses comprend ce qui suit :

- Corps de cornemuses, musicien élémentaire – trois semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la deuxième année du programme.
- Corps de cornemuses, musicien intermédiaire – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la troisième année du programme.
- Corps de cornemuses, musicien avancé – six semaines. Le cadet peut suivre ce cours au début de l'été de la troisième année du programme.

VOYAGES ET ÉCHANGES

L'instruction d'été portant sur les voyages et les échanges comprend ce qui suit :

- Voyage à Oshkosh – trois semaines. Le cadet peut effectuer ce voyage au début de l'été de la quatrième année du programme.
- Échange international des cadets de l'Air – trois semaines. Le cadet peut effectuer ce voyage au début de l'été de la cinquième année du programme.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 2

QUESTIONS :

Q1. Quels cours le cadet peut-il suivre au début de la deuxième année du programme?

Q2. Nommez trois volets des programmes d'instruction d'été.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Aviation élémentaire; leadership élémentaire; survie élémentaire; technologie de l'aviation et aérospatiale élémentaire; conditionnement physique et sports élémentaire; musique militaire, musicien élémentaire; et corps de cornemuses, musicien élémentaire.

R2. Aviation; leadership; survie pour équipage de vol; technologie de l'aviation et aérospatiale élémentaire; conditionnement physique et sports; tir avec la carabine à air comprimé; musique militaire; corps de cornemuses; et voyages et échanges.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Plusieurs cadets auront l'occasion de participer à des cours donnés dans un centre d'instruction d'été après avoir terminé l'instruction de niveau un à l'escadron. Il est important que les cadets comprennent quelles sont les occasions d'instruction disponibles pendant leur premier été. Il est également important qu'ils soient au courant des occasions d'instruction offertes pendant les étés subséquents.

COMMENTAIRES/REMARQUES POUR L'INSTRUCTEUR

Aucun.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-096 OAIC 11-04 Directeur - Cadets 2. (2007). *Aperçu du Programme des cadets*. Ottawa, ON: Department of National Defence.

A3-029 OAIC 51-01 Directeur - Cadets 3. (2006). *Grandes lignes du programme des cadets de l'Air*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A3-061 OAIC 54-27 Directeur - Cadets 4. (2007). *Programme de bourses de pilote d'avion*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A3-192 OAIC 54-26 Directeur - Cadets 4. (2007). *Bourse de pilote de planeur*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

C0-043 Quick Maps. (2006). Extrait le 25 mai 2006 du site www.theodora.com/maps

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.